

Décret n° 2004-443 du 18 octobre 2004
portant nomination des directeurs au
commandement des écoles.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-83 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation du commandement des écoles;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à la direction du commandement des écoles en qualité de :

- **Directeur de l'organisation et de la planification :**
Colonel Dieudonné BANIEKOUNA
- **Directeur de la logistique :**
Colonel André KIMANGOU
- **Directeur du personnel et de l'instruction civique :**
Lieutenant-colonel Prosper LOKOKA

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-443

Fait à Brazzaville le 18 octobre 2004

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,

Général de division Jacques Yvon NDOLOU